

Agrivoltaïsme

AGRIVOLTAÏSME : LA CHAMBRE ACTE LA CONFISCATION DE LA TERRE

Agrivoltaïsme

Lafitte Marie - modéf.landes2@wanadoo.fr

Lundi 3 juillet, la Chambre d'agriculture a adopté la Charte landaise sur l'Agrivoltaïsme. Le texte laisse libre cours aux appétits des producteurs d'énergie, au détriment des droits fondamentaux des agriculteurs et de la préservation des terres agricoles.

Le rôle de la Chambre d'agriculture est-il de défendre les droits des agriculteurs ou ceux des marchands de panneaux ? La question se pose après l'adoption par la majorité syndicale, lundi 3 juillet, de la Charte landaise sur l'agrivoltaïsme. Sous couvert de bonnes intentions, celle-ci ouvre grand la porte aux promoteurs, quitte à s'asseoir sur les droits essentiels des paysannes et paysans. En effet, nulle part n'est fait mention de la sécurisation de l'activité agricole par la contraction d'un bail rural ou d'un bail rural environnemental entre l'opérateur photovoltaïque et le fermier. En omettant délibérément ce principe fondateur du système agricole français depuis 1945, la Chambre cautionne par avance toutes les dérives : précarisation des fermiers, recul des droits de la profession, difficultés de transmission, spéculation foncière, confiscation de la terre ?

Lors des débats, la présidente de la Chambre et le président de la FDSEA ont eux-mêmes reconnu les "excès" et les "dangers" que fait peser l'agrivoltaïsme sur la profession. Dès lors, pourquoi ne pas avoir profité de cette Charte pour instaurer de réels garde-fous ? La réponse est tombée de la bouche même du président de la FDSEA : "Le bail rural représente une contrainte pour les énergéticiens." Un aveu révélateur ! Il s'agit bien, à travers une charte qui n'engage rien ni personne, d'envoyer un signal positif aux promoteurs pour profiter de "cette opportunité", selon les mots de la présidente. Une fois n'est pas coutume, même la Préfète des Landes, Françoise Tahéri, est sortie de sa réserve : "Je comprends que pour les énergéticiens, ce soit une contrainte, puisqu'il est plus facile de dénoncer un bail commercial qu'un bail rural. Mais les agriculteurs ne sont pas des énergéticiens et l'important, c'est qu'ils restent des agriculteurs", a-t-elle mis en garde.

Qu'importe ! La Chambre, aveuglée par les rentes promises dont elle entend capter une part à travers un "Fonds de développement et de consolidation agricoles", annonce candidement les arguments vides de sens des marchands de panneaux : "Amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques des fermes, résilience de l'agriculture face aux défis à venir, consolidation des modèles agricoles ?" Sans oublier la sacro-sainte "souveraineté alimentaire", devenue l'argument massue des opportunistes de tous bords. Un verbiage insupportable face à la gravité de la situation : car c'est bien l'accaparement des terres agricoles, notre bien commun le plus précieux, qui est en train de se jouer sous nos yeux. Les exemples d'installations dites "agrivoltaïques" et dépourvues de véritable activité agricole sont déjà nombreux. Ils devraient alerter le monde paysan sur le jeu de dupes dont il est la première victime.

Les paysans souhaitent contribuer à la transition énergétique en cours en préservant des systèmes agricoles autonomes et économes, en relocalisant la production d'une alimentation de qualité non-soumise aux lois des marchés internationaux, en redonnant du sens au métier de paysan. Les paysans souhaitent vivre de leur métier, pas de la rente photovoltaïque.

Le tournant historique de l'agrivoltaïsme aura des conséquences à très long terme sur notre agriculture, notre alimentation et nos paysages. Ces enjeux fondamentaux auraient mérité un véritable débat de société plutôt que les petits arrangements auxquels nous assistons impuissants.

Pour toutes ces raisons, le Modéf et la Confédération Paysanne se sont opposés à la Charte landaise sur l'agrivoltaïsme. Ils appellent les instances à encadrer plus sérieusement les projets à venir et à garantir les droits des paysans.

Non